



Tunis, le 31 octobre 2022

Communiqué de presse

Hier, l'équipe de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) – Bureau de Tunis et un groupe de journalistes et photographes affiliés au Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT), alors qu'ils étaient dans le point de départ, ont été informés qu'il n'étaient pas autorisés à participer à l'évènement d'ouverture des « JCC dans les prisons » dans la prison civile de Oudhna, ni à assister aux différentes projections programmées dans les prisons les jours suivants.

Cette interdiction a été notifiée après une conférence de presse officielle tenue le 17 octobre 2022 qui a réunie toutes les parties prenantes et partenaires. Elle survient durant la 8e édition consécutive coorganisée par l'OMCT en partenariat avec les Journées Cinématographiques de Carthage (JCC) et le Comité General des Prisons et de la Rééducation (CGPR) et la participation de médias nationaux et internationaux. Les « JCC dans les prisons » visent à faciliter l'accès des détenus à la culture et de construire un lien entre le monde carcéral et le monde extérieur, ce qui permet à des milliers de détenus de participer. Tout au long de l'année en amont du festival de l'évènement, les détenus participent à diverses activités culturelles dans les établissements pénitentiaires.

En réaction à cette décision abrupte des autorités, les organisations et associations de la société civile signataires:

- Dénoncent les pratiques autoritaires portant atteinte au droit d'accès à l'information, au travail des droits de l'Homme et à la liberté de la presse ;
- Enjoignent la ministre de la Justice, Madame Leila Jaffal, de s'expliquer clairement sur ce qui s'est passé, et lui demander de revenir immédiatement sur cette décision ;
- Rappellent à l'autorité de tutelle que l'humanisation de la détention à travers notamment la coopération entre les établissements pénitentiaires et la société civile nationale et internationale pour garantir le droit à la culture, à la réforme et à la réinsertion est au cœur de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et son protocole facultatif ratifiés par l'État tunisien.

Associations signataires

1. Syndicat national des journalistes tunisiens
2. Ligue tunisienne des droits de l'Homme
3. Union générale tunisienne du travail
4. Fédération générale des médias
5. Association tunisienne des femmes démocrates
6. Association tunisienne pour la justice et l'égalité, Damj
7. Union des diplômés chômeurs
8. Forum tunisien des droits économiques et sociaux
9. Organisation contre la torture en Tunisie
10. Organisation Al Bawsala
11. Association Lina Ben Mhenni
12. Association pour la promotion du droit à la différence
13. Association Beity
14. Organisation égalité
15. Organisation mondiale contre la torture
16. Avocats sans frontières
17. International alert
18. Association tunisienne pour la défense des libertés individuelles
19. Aswat Nissa
20. Association l'art rue
21. L'observatoire tunisien des lieux de détention
22. Association Bina
23. Al karama for rights and freedoms
24. Association Taqallam
25. Alqatiba
26. EuroMed Droits
27. Réseau tunisien pour la justice transitionnelle
28. Dignity & rehabilitation coalition
29. Free Sight Association
30. Association Tunisienne de Prévention Positive
31. Association danseurs citoyens sud
32. Marsad Nissa
33. Association Nachaz
34. Association femme et citoyenneté
35. Association Jousour pour la citoyenneté
36. Comité pour le respect des libertés et droits de l'Homme en Tunisie
37. Groupe Tawhida Ben Cheikh
38. Association Mawjoudine
39. Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives
40. Association tunisienne pour la défense des libertés individuelles
41. Mouvement Citoyen des Tunisiens en France
42. Arthemis
43. Legal agenda
44. Perspectives el Amel Ettounsi
45. Organisation Solidar
46. Association Tunisienne de Lutte contre les Maladies Sexuellement Transmissible et le sida
47. Psychologues du monde-Tunisie
48. Association Internationale de Soutien aux Prisonniers Politiques
49. Dhekra Wez Wefa
50. Jamaity